

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

# Rencontre annuelle des Conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois

## Vers un renforcement des collaborations

**Dans le cadre de leurs relations confédérales et de voisinage, le Conseil d'Etat neuchâtelois a accueilli, mercredi 10 novembre 2010 à Neuchâtel, son homologue vaudois. Cette rencontre annuelle a permis aux deux gouvernements d'examiner les différents sujets d'actualité tant au niveau cantonal, intercantonal que fédéral, et tout particulièrement d'étudier la mise en place de nouvelles collaborations entre les deux cantons.**

Les deux exécutifs ont notamment évoqué le dossier de la Centrale d'urgence 144 qui pourrait être une centrale commune à plusieurs cantons. Le Canton de Neuchâtel, qui est également en contact avec le canton de Fribourg, a rappelé avoir récemment visité la centrale vaudoise et s'est dit intéressé à étudier plus avant une éventuelle collaboration avec le Canton de Vaud. Ce dernier s'est dit ouvert à la proposition et transmettra prochainement une première estimation chiffrée à son homologue neuchâtelois.

Les deux gouvernements se sont également dits intéressés à étudier une collaboration en matière hospitalière, cela en lien avec l'introduction de la révision LAMal 2012 et l'ouverture des frontières cantonales dans le domaine des soins. Le Canton de Vaud a rappelé l'existence d'un hôpital à Sainte-Croix, doté d'un bloc opératoire neuf, qui pourrait constituer une offre intéressante pour le canton de Neuchâtel dès lors que le site d'Hôpital neuchâtelois au Val-de-Travers a été fermé. Notamment dans ce dossier, le rôle important que le canton de Neuchâtel peut jouer dans la région de l'Arc jurassien et en particulier dans le cadre de l'association arc jurassien.ch, a également été souligné.

En matière de transports, concernant la problématique de la ligne du pied du Jura, le Conseil d'Etat neuchâtelois a réaffirmé sa volonté de voir s'étoffer l'offre entre Lausanne et Neuchâtel à l'horizon 2014, cela en lien avec le pôle de compétences Microcity dont l'ouverture est prévue en 2013. Pour ce faire, l'exécutif neuchâtelois a insisté sur l'importance de partager une vision commune avec son homologue vaudois en la matière. Ce dernier a reconnu que la ligne du pied du Jura constitue le cordon ombilical de tout l'Arc jurassien et s'accorde aussi à œuvrer à un renfort de l'offre.

Concernant la coordination éolienne et la planification intercantonale en matière éolienne, les deux cantons ont salué le fait que leurs services administratifs respectifs travaillent en étroite collaboration afin d'harmoniser les critères énergétiques et paysagers en vue d'une implantation harmonieuse des éoliennes sur les territoires neuchâtelois et vaudois concernés.

Les Cantons de Vaud et Neuchâtel ont également abordé la problématique des dégradations importantes constatées au Creux du Van, causées par la forte affluence de touristes. Ils ont convenu d'élaborer conjointement un plan de gestion intégré qui pourrait être étudié en vue des prochaines conventions-programmes 2012-2015.

Les deux gouvernements ont réaffirmé leur volonté de s'opposer, dans le cadre des négociations en cours avec l'Union européenne visant un accord sur le secteur agro-alimentaire et la santé publique, à une interdiction de produire des cigarettes destinées à des Etats tiers ne répondant pas aux maxima européens en terme de teneur en goudron - nicotine – tabac. Une telle interdiction aurait des conséquences négatives importantes pour l'économie de la région. Ils ont convenu de rédiger conjointement un courrier à l'attention du nouveau chef du Département fédéral de l'économie afin de le sensibiliser aux enjeux de ce dossier. Des contacts seront en outre pris en ce sens avec les autres cantons intéressés.

En matière de protection ABC (atomique, bactériologique et chimique), les deux cantons se sont déclarés favorables à créer une plateforme latine qui simplifiera les processus de discussion. Ce mode de faire donnera aussi aux cantons concernés un poids plus marqué auprès de la Confédération. La Conférence des directeurs des affaires militaires se verra confier un mandat dans ce sens.

**Pour de plus amples renseignements:**

**Claude Nicati, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, tél. 032 889 67 00.**

**Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois, tél. 021 316 20 01.**

Neuchâtel, le 12 novembre 2010